

Fonctionnement du sommaire de formation continue – Votre dossier (cas fictif)

1. Menu déroulant permettant de choisir l'année de référence à afficher.
2. Onglets permettant d'afficher le sommaire d'une année de référence ou d'une période de référence.
3. Total de toutes les heures comptabilisées de l'année ou la période consultée.
4. Heures comptabilisées = exercice de la profession + comptabilité publique.
5. Exercice de la profession = heures structurées (**excluant** la comptabilité publique) + heures d'autoapprentissage.
6. Le total d'heures en comptabilité publique inclut les heures d'éthique professionnelle.
7. Les heures d'éthique professionnelle sont déjà comprises dans le total des heures en comptabilité publique.
8. Ce message apparaît seulement si des heures de dispense sont accordées dans l'année ou la période consultée. **Les heures de dispense sont incluses dans les heures comptabilisées** et sont aussi classées par catégorie.
9. Le lien à la fin du sommaire nommé « Consultez les heures déclarées » (pour une année fermée) ou « Déclarez vos heures » (pour une année toujours accessible) permet d'afficher le **détail des heures effectuées et déclarées, et aussi de déclarer de nouvelles heures** dans le cas d'années toujours accessibles. **Les heures déclarées excluent les heures de dispense octroyées.**
10. Nombre total d'heures manquantes indiqué au milieu du graphique, s'il y a lieu.
11. Les heures manquantes détaillées (catégorie d'heures manquantes) sont indiquées **en rouge**.

